

A photograph showing the back of several students sitting at wooden desks in a classroom. The students are looking towards the front of the room. The image is partially obscured by a white diagonal shape that contains the text.

RENTREE DES CLASSES

Point presse
- 5 septembre 2017 -

**RENTRÉE SCOLAIRE :
le Département souhaite
une bonne rentrée des classes
à tous les élèves et enseignants de Lozère**

LE CONTEXTE

L'heure de la rentrée a sonné.

Une rentrée préparée par le Conseil départemental de la Lozère qui travaille en direction des familles, s'assure des conditions d'accueil et de travail dans les collèges et veille à conserver un bon maillage des établissements sur le territoire.

Près de 4 000 élèves attendus dont environ 2 500 dans le public.

Ce mardi 5 septembre, la Présidente du Département Sophie Pantel a prévu plusieurs visites sur le terrain dans certains établissements scolaires du territoire notamment à Villefort et à Langogne. De même, les conseillers départementaux se rendront dans les établissements au cours de la journée.

Bien apprendre, c'est aussi bien vivre au collège. Cuisiniers, agents de maintenance, agents d'accueil et d'entretien... au quotidien, près d'une centaine d'agents du Département exercent dans les collèges et contribuent à la qualité de vie du collégien.

Le Département est l'interlocuteur privilégié des établissements secondaires publics d'enseignement. La loi lui donne compétence pour attribuer une dotation de fonctionnement pour toutes les dépenses courantes.

Au-delà de ses compétences obligatoires, il agit également pour favoriser l'accueil de tous les élèves et donner à toute la communauté éducative un environnement propice à l'enseignement et aux apprentissages. Parce que les jeunes sont l'avenir de la Lozère, de nombreuses actions sont déclinées pour aider les adultes de demain à se construire. Il s'agit de créer dès aujourd'hui les conditions nécessaires à leur maintien et à leur venue en Lozère.

Ainsi, le Département apporte une aide financière aux projets des établissements dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au goût et de la découverte des civilisations. Il finance les places et le transport du dispositif national « Collège au cinéma ».

> Politique jeunesse : 60 actions !

Enfin, dès 2015, le Conseil départemental s'est donné une ambition en direction des jeunes Lozériens, en élaborant une « politique Jeunesse » : ce sont 60 fiches-actions, dévoilées récemment, qui portent un message résolument positif et tourné vers l'avenir. Cette politique s'organise autour de plusieurs axes : protéger la jeunesse, encourager les capacités d'initiatives et d'action, valoriser l'esprit d'entreprendre, l'éducation populaire, l'accès aux stages et à l'emploi et favoriser l'accès aux services et aux activités de loisirs.

Exemples d'actions : Pass'Jeunesse, dispositif Eco-collèges, Challenge Jeunes, formations aux gestes qui sauvent, start'up collèges, découverte de l'institution départementale ...

Le « Pass'Jeunesse » ouvre droit à des réductions sur différentes activités sportives, culturelles ou de loisirs, ceci afin de favoriser leur esprit d'ouverture et d'aiguiser leur curiosité. Son lancement en cette rentrée 2017 va permettre, aux jeunes collégiens, de disposer d'un chéquier, au prix de 10€, composé de 12 chèques d'une valeur de 5 €, soit 60 € au total. Les chèques sont utilisables chez les partenaires conventionnés.

L'information complète sur la « politique Jeunesse » et les formalités de commande du « Pass'Jeunesse » sont disponibles sur le site Internet www.lozere.fr.



**Tu es collégien, apprenti ?
Tu as entre 11 et 15 ans ?**

Commande sur lozere.fr/passjeunesse
ton **Pass'Jeunesse**

Ce chéquier de réduction d'une valeur de 60 € est accessible au prix de 10 € !

6 chèques «SPORT» d'une valeur de 5 €, valables pour :

- > l'adhésion à un club sportif agréé (hors temps scolaire)
- > des activités sportives saisonnières (ski, canoë, acrobbranche...)
- > l'adhésion à un club (théâtre, musique, cirque, poterie, peinture, chant...)
- > des entrées en piscines municipales (carte d'abonnement uniquement)

6 chèques «CULTURE / LOISIRS» d'une valeur de 5 €, valables pour :

- > des entrées pour des concerts, spectacles, parcs, musées ou grottes
- > l'adhésion à un club (théâtre, musique, cirque, poterie, peinture, chant...)
- > des entrées au cinéma (carte d'abonnement uniquement)

Le Département de la Lozère
Missions jeunesse
8, rue de la République - B.P. 24
34001 MONTAUDO Cedex
jeunesse@lozere.fr

S'épanouir,
en Lozère, **avec le département !**



D'autres interventions, non exhaustives, sont réalisées par le Département au bénéfice des collèges, par exemple :

> Le Très Haut Débit (THD) :

Le Conseil départemental a décidé de porter un projet de couverture par fibre optique pour toute la Lozère. Dans ce cadre, les collèges constituent une cible prioritaire. Cet équipement permettra de disposer de connexions réseaux à très haut débit. L'accessibilité au réseau Internet se fera alors de façon quasi instantanée. Ce progrès permettra toutes les évolutions pédagogiques envisageables dans ce domaine.



> L'informatisation des établissements :

Dans l'attente de la finalisation définitive du projet Très Haut Débit et lorsque c'est techniquement possible, le débit Internet des collèges va être augmenté au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Un programme pluriannuel de renouvellement du matériel informatique va également être mis en place en concertation avec les équipes éducatives pour un montant global de 120 000€.

> Le transport scolaire

Tout au long de l'année, le Conseil départemental permet aux élèves lozériens (1 165 élèves en 2016-2017) de se déplacer quotidiennement jusqu'à leur établissement scolaire. Le réseau de transport scolaire quotidien comporte 240 circuits qui desservent les écoles, les collèges et les lycées. Chaque jour, les véhicules parcourent près de 25 000 kms.

Pour rappel, la Région Occitanie est désormais compétente en matière de transport scolaire. Par convention signée le 28 décembre 2016, elle a délégué au Département la compétence transport pour toute l'année 2017. Le Conseil départemental a récemment demandé de prolonger cette délégation pour 2018.

Pas d'impact pour les usagers puisque les conditions de prise en charge demeurent identiques et le Département reste, dans l'immédiat, le premier interlocuteur des usagers.

Coût annuel : 4,15 M€

> La mise en accessibilité des bâtiments :

La loi du 11 février 2005 imposait une mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public au 1er janvier 2015. Chaque collectivité avait l'obligation de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'Ap).

Dès son arrivée en mars 2015, la nouvelle majorité s'est engagée dans l'élaboration de cet agenda (AD'Ap) pour ses 27 sites classés établissements recevant du public, car rien n'avait été fait dans ce domaine. Il a été validé par le Préfet le 19 novembre 2015.



LES COLLEGES



COLLEGE MARTHE-DUPEYRON DE LANGOGNE - 225 élèves

Principal : M. Patrick LAGET (nouvellement nommé)

Les établissements scolaires de Langogne sont solidaires entre eux, en effet toute l'année scolaire précédente et jusqu'à la Toussaint, le collège accueille à l'internat une quinzaine d'interne du lycée St Pierre St Paul actuellement en travaux.

Nombre de repas servis en 2016 : 27 296 soit 152 repas par jour

Le collège prépare les repas pour l'école de Rocles et est très impliqué dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

TRAVAUX PREVUS DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le collège Marthe-Dupeyron de Langogne est concerné par ces travaux de mise en conformité. Les travaux débuteront dans le 1er trimestre de l'année 2019 pour une durée de 12 mois.

La phase « études pour la mise en conformité de l'établissement » est en cours. Les travaux à réaliser concerneront les points suivants :

- la mise en place de bandes podotactiles depuis les portails jusqu'à l'entrée des différents bâtiments,
- la reprise de la signalétique de l'établissement pour la rendre conforme,
- le remplacement des différents portails d'entrée et la mise en place d'installation de sécurisation,
- l'accès au préau et à la salle de restauration depuis la cour,
- l'aménagement de chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite (garçons, filles) dans l'internat.

Les travaux seront exécutés sous l'égide d'une Maîtrise d'Oeuvre (Architecte : Cabinet Bonnet & Teissier).

Le coût global de l'opération est de 180 000 € TTC.

TRAVAUX REALISES EN 2016-2017

- Par l'équipe mobile
 - Alimentation en eau chaude centrale de lavage cuisine
 - Passage câble antenne TV + Pose prise antenne dans foyer internat 1er étage
 - Maintenance installation chauffage suite travaux vestiaires agents
 - Mise en service nouveaux vestiaires agents

Nombre d'heures réalisées : 604 heures

- Par le service des bâtiments

Travaux d'entretien divers : Réparation toiture, remise aux normes ascenseur, création vestiaires personnels, entretien et réparation portail, vérifications extincteurs et remplacement , etc

POINT INFORMATIQUE

Au courant de l'année 2017/2018, le débit Internet des collèges va être augmenté
Changement de 13 postes informatiques dans les salles de classes

Principale: Mme Hélène LASTERNAS-HUCIK
(nouvellement nommée)
6 agents titulaires (5,5 etp)



Nombre de repas servis en 2016 : 17 461 soit 125 repas par jour
Le collège prépare les repas pour les écoles de Villefort et d'Altier

TRAVAUX PREVUS DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le collège Odilon-Barrot de Villefort est concerné par ces travaux de mise en conformité. Les travaux débuteront dans le 2e trimestre de l'année 2018 pour une durée de 15 mois.

La mise en conformité sur l'accessibilité aux personnes handicapées du site comprend les points suivants :

- la mise en place de bandes podotactiles depuis les deux portails d'entrée jusqu'à l'entrée des différents bâtiments,
- la reprise de la signalétique de l'établissement pour la rendre conforme,
- la création de rampes intérieures pour l'accessibilité de l'ensemble des locaux distribués,
- la création d'un ascenseur et d'une coursive de liaison pour desservir les 4 niveaux actuels,
- la création de chambres d'internat adaptées aux personnes à mobilité réduite à chaque niveau d'internat,
- la modification des sanitaires pour les rendre accessibles à chaque niveau.

Les travaux seront exécutés sous l'égide d'une Maîtrise d'œuvre (Architecte : Hélène Brouillet). Le permis de construire qui a été déposé est en cours d'instruction par les services concessionnaires.

Le coût global de l'opération est de 520 000 € TTC.

TRAVAUX REALISES EN 2016-2017

- Par l'équipe mobile
 - Intervention problème volets roulants internat
 - Travaux électriques dans l'appartement de la gestionnaire
 - Logement de fonction de la cuisinière

Nombre d'heures réalisées : 818 heures

- Par le service des bâtiments

Travaux d'entretien divers : Maintenance ascenseur monte-charge, reprise fuite autour de la tour + reprise étanchéité, réalisation sondages structurels, remplacement horloge, maintenance extincteur, remise en place stores, désenfumage internat + installation trappes, intervention problème chaufferie, entretien portes et portails, etc

POINT INFORMATIQUE

Au courant de l'année 2017/2018, le débit Internet des collèges va être augmenté
Changement de 6 postes informatiques dans les salles de classes